



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

PRENEZ AVIS QUE les règlements mentionnés ci-dessous ont été approuvés par la Municipalité régionale de comté des Laurentides et sont entrés en vigueur le 22 juin 2018, date apparaissant sur le certificat de conformité émis par la MRC.

Règlements	Titre	Adoption pour le conseil municipal
(2018)-100-25	Règlement (2018)-100-25 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 par la mise à jour des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain En résumé, ce projet de règlement vise à : <ul style="list-style-type: none"><li>• consolider et rendre plus accessible (accès universel) le secteur commercial du chemin du Village;</li><li>• mettre en place les conditions favorables à la « piétonisation » d'une partie du chemin du Village et de la rue de Saint-Jovite notamment lors de travaux de réfection des infrastructures de rue (trottoir, traverse, etc.);</li><li>• positionner le centre-ville comme un lieu favorable à l'émergence de commerces et services de divertissements quatre saisons, à l'épreuve du climat et accessibles au plus grand nombre (accès universel);</li><li>• mettre en place un programme de revitalisation des établissements commerciaux ou de services visant à permettre au plus grand nombre de personnes d'avoir accès aux différents établissements (augmentation du nombre de clients par une accessibilité universelle);</li><li>• mettre en place un programme de subvention pour aider aux travaux d'accessibilité universelle pour lequel un règlement distinct sera adopté ((2018)-158).</li></ul>	14 mai 2018
(2018)-106-17	Règlement (2018)-106-17 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par la création du secteur PIIA-30 (Corridor urbain)	11 juin 2018

AUSSI, PRENEZ AVIS QUE lors de la séance du 11 juin 2018, le conseil municipal a adopté le règlement Règlement (2018)-108-4 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement à l'agrandissement d'un balcon en rive.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Service du greffe situé au 1145, rue de Saint-Jovite, pendant les heures de bureau.

Donné à Mont-Tremblant, ce 18 juillet 2018.

Jean-Michel Frédérick, greffier adjoint